

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 Avest 2019
--

et publication le 18 Avest 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Avenant à la convention de mise à disposition de locaux et à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclus entre la communauté de communes du Kreiz Breizh et l'office de Tourisme du Kreiz Breizh

Le Président expose que l'Office de Tourisme du Kreiz Breizh, restructuré depuis 2017, en deux pôles, à savoir le pôle « développement de l'ingénierie touristique » et le pôle « office de tourisme », a décidé lors de son Assemblée Générale en date du 18 juin 2018 de changer le nom de la structure.

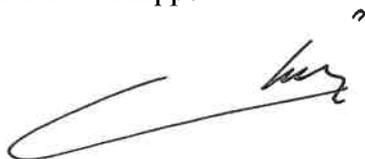
Désormais l'appellation « Office de Tourisme du Kreiz Breizh » est remplacée par « Kreiz Breizh Tourisme Communauté ».

Afin d'acter cette modification, le président propose la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux et à la convention d'objectifs et de moyens liant Kreiz Breizh Tourisme Communauté à la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise le président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux et à la convention d'objectifs et de moyens liant Kreiz Breizh Tourisme Communauté à la CCKB, dans la version annexée.

Le Président,
Jean-Yves Philippe



**Avenant à la Convention de mise à disposition de locaux et
à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclues
entre l'Office de Tourisme du Kreiz Breizh
et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh**

0380

Entre Kreiz Breizh Tourisme Communauté, représentée par sa Présidente, Madame Jeannick Le Collinet, dûment autorisée aux fins de la présente par délibération de l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2018, d'une part ;

Et

La Communauté de communes du Kreiz Breizh, représentée par son président, Monsieur Jean-Yves Philippe, dûment autorisé aux fins de la présente par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019, d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

Article unique :

Dans tous les articles de la Convention de mise à disposition de locaux et de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ainsi que dans les avenants modifiant les dites conventions, l'appellation « Office de Tourisme du Kreiz Breizh » est remplacée par « Kreiz Breizh Tourisme Communauté ».

Fait à Rostrenen, le 18 avril 2019

*Pour Kreiz Breizh Tourisme Communauté
La Présidente*

*Pour la Communauté de Communes
du Kreiz Breizh
Le Président*